



Lettre ouverte

Pour publication immédiate

Réaction au rapport de la Commission d'analyse des projets d'implantation
CHUM/CUSM UN CHANGEMENT DE CAP DIFFICILEMENT EXPLICABLE

Montréal, le 20 avril 2004 – La Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Rosemont-Petite-Patrie désire réagir en regard de plusieurs des éléments qui conduisent la Commission d'analyse des projets d'implantation CHUM/CUSM, à recommander le site de l'actuel hôpital Saint-Luc au détriment du 6000, rue Saint-Denis pour y construire le futur hôpital universitaire. Plusieurs des éléments invoqués par les présidents de la Commission, M.M. Brian Mulroney et Daniel Johnson, font en sorte qu'un site, présenté depuis quatre ans comme idéal – favorisant le mieux une incidence majeure sur la modernité, la flexibilité et les possibilités de développement à long terme – devient un ramassis d'inconvénients et d'incongruités. Que s'est-il passé?

- Le site du 6 000, rue Saint-Denis présentait des avantages quant à sa situation au coeur de l'île et son accès par le transport en commun. On le dit aujourd'hui déficient à ce titre « n'étant accessible que par une seule station de métro ». Qu'en est-il à ce chapitre du site du CUSM?
- On qualifie de « faibles » ses possibilités d'expansion tout en qualifiant celle du 1 000, rue Saint-Denis de « raisonnables ». Le 6 000, rue Saint-Denis présentait pourtant, jusqu'à la publication du rapport le 16 avril dernier, de très valables possibilités d'expansion, tant en hauteur que vers l'ouest, et une ampleur permettant de créer un site de type campus accueillant une construction de grande qualité en terme d'unités d'hospitalisation et de lieux de formation et de recherche permettant l'optimisation des relations de proximité intra et inter services.
- Le site offrait de nombreux avantages au plan de l'aménagement. Accès à la lumière naturelle, environnement visuel de qualité par l'aménagement d'un espace vert, organisation aérée et fonctionnelle et environnement sonore favorable en raison du retrait du centre-ville et des autoroutes.
- La présence de plusieurs hôpitaux à proximité – Institut de cardiologie de Montréal, CHU mère-enfant Sainte-Justine, Hôpital Maisonneuve-Rosemont, Hôpital Santa Cabrini, Hôpital Jean-Talon – et la proximité de l'Université de Montréal, rapidement accessible par le viaduc Van Horne ou par le métro, étaient considérés comme des atouts. On considère aujourd'hui que de construire dans Rosemont-La Petite Patrie pourrait avoir un impact défavorable sur l'Hôpital Jean-Talon, le CHUM pouvant attirer la population environnante et menacer ainsi sa survie. Rappelons que le CHUM n'a pas la mission d'un hôpital général. En ce sens, l'Hôpital Jean-Talon, comme

l'Hôpital Saint-Luc, se verront référer une clientèle nécessitant des soins généraux. Le CHUM n'apparaît donc pas être une menace.

- Un autre élément mentionné en défaveur du site de La Petite-Patrie est le fait que certains coûts n'ont pas été calculés, celui par exemple de la déconstruction du viaduc Van Horne. Cet élément n'est pas, à notre connaissance, essentielle à la réussite du projet. En contrepartie, la recommandation de la Commission ne tient pas compte des coûts qu'entraînerait la relocalisation d'un hôpital durant la durée des travaux.
- Certains risques relatifs à la proximité de la voie ferrée, auparavant évalués comme mineurs, deviennent maintenant un inconvénient majeur. Ainsi, le rapport indique que « selon la proposition du CHUM, ce risque « doit être relativisé en fonction des conditions [...] Les consultations menées par la Commission, notamment auprès du ministère de la sécurité publique, n'ont fait que démontrer que les avis sont partagés quant au niveau de risque [...] la Commission n'a pas été en mesure d'en arriver à une conclusion précise et définitive ». Cependant, elle conclue que la voie ferrée « constitue un élément de risque non négligeable qui milite clairement contre le site du 6000, rue Saint-Denis ».

C'est là un dossier fort complexe. La CDEC ne prétend pas avoir les expertises nécessaires en terme de santé ou de recherche et laisse aux différents intervenants le soin de commenter ces aspects du rapport. Elle estime cependant devoir se prononcer sur les allégations relatives à l'intégration du CHUM dans son milieu et au potentiel de ses retombées en terme développement socio-économique.

La CDEC Rosemont–Petite-Patrie est une organisation indépendante qui regroupe l'ensemble des acteurs socio-économiques de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie. Elle exerce en outre, depuis 1998, le mandat de Centre local de développement. Elle a déjà démontré sa capacité à concrétiser des projets de développement d'envergure, étant notamment à l'origine du Technopôle Angus. Elle travaille depuis quatre ans, avec ses différents partenaires, à favoriser une intégration harmonieuse du CHUM et à mettre en place des conditions qui permettent de maximiser les retombées de cet investissement majeur. Ainsi, non seulement le CHUM est loin d'être vu comme un « voisin indésirable », mais la communauté est prête à l'accueillir et compte sur sa venue pour relancer un quartier tout en respectant sa configuration et la qualité de vie des résidants. Le rapport de la Commission parle de voisinage indésirable, alléguant l'achalandage du futur CHUM. Oublierait-on que le site abrite aujourd'hui des centaines d'autobus de la STM?

Il est vrai que les entreprises liées à la santé ne sont pas présentes en grand nombre à l'heure actuelle dans le quartier. C'est pourquoi celui-ci s'organise et se prépare à accueillir de telles entreprises. Le mémoire soumis par la CDEC à la Commission Rosemont–La Petite-Patrie, une communauté prête à accueillir le CHUM, fait largement état de son projet Sciences de la vie et présente, chiffres à l'appui, le potentiel en terme de développements autour du CHUM et de retombées économiques apportées par l'accueil d'entreprises de services connexes liées à la santé, de services d'hébergement et de restauration ainsi que d'entreprises de recherche et industrielles oeuvrant en sciences de la vie.

Le projet Sciences de la vie veut notamment contribuer à l'une des missions distinctives et spécifiques du CHUM en regard des technologies de la santé et de leur évaluation. Ces technologies offrent un potentiel sans précédent pour l'amélioration du continuum des

prestations de soins et de l'accès à l'information clinico-administrative et clinico-médicale, potentiel encore sous-exploité par le CHUM et le réseau de la santé et des services sociaux. Le CHUM et ses affiliés se verraient proposer des technologies par des entreprises elles-mêmes soutenues comme cela ne se fait pas actuellement au Québec. Le projet veut en effet offrir des services financiers, de gestion et réglementaires de haut calibre à ces entreprises. Depuis quatre ans la communauté se prépare. Elle se concerte et établit des partenariats.

Elle a réalisé des études de potentiel sérieuses et documentées. Des projets de développement sont sur la planche à dessin au plan commercial, résidentiel et industriel. Ils ont l'avantage de pouvoir être développés de façon harmonieuse car le site du 6 000, rue Saint-Denis et son environnement immédiat s'y prêtent très bien. Il est aussi d'intérêt de mentionner que le Technopôle Angus abrite un bâtiment multilocatif voué aux biotechnologies et que le Centre de recherche du CHUM a récemment signé un bail pour s'y installer. L'environnement autour du site 6 000, rue Saint-Denis présente un réel potentiel de développement à long terme. Des terrains et immeubles dans son pourtour sont disponibles pour absorber l'éventuelle croissance suscitée par le CHUM et des activités connexes. Il est difficile de comprendre comment la Commission peut en tracer aujourd'hui un portrait si noir et unilatéral.

Certes, il y a du pain sur la planche pour que le site du 6 000, rue Saint-Denis, tout comme le site choisi pour le CUSM, permettent à ces équipements importants de livrer leur plein potentiel de développement. Dans cette optique, la CDEC s'engage à poursuivre son travail avec les autorités gouvernementales et municipales, le CHUM et l'industrie de la santé pour trouver des réponses à la problématique du site et améliorer encore les conditions d'accueil du CHUM. La communauté dispose de six ans pour ce faire.

Les résidants et les acteurs socio-économiques comptent sur le CHUM non seulement pour relancer leur quartier mais ils veulent aussi contribuer au positionnement de la métropole au plan de la science et du savoir. Est-ce répondre à une vision moderne de l'avenir de Montréal que de vouloir confiner son développement à son actuel centre-ville?

Jean François Lalonde
Directeur général CDEC Rosemont-Petite-Patrie